

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RELATIVE A L'ANNEE 2018

20 JUIN 2019 A 18 HEURES

PROCES VERBAL

Le 20 juin 2019 à 18 heures, les adhérents se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans la salle de réunion du Stade Marcel Michelin à Clermont-Ferrand sur convocation du Président du Conseil d'Administration, conformément aux statuts.

Le Président ouvre l'Assemblée et rappelle que, suivant les statuts, chaque adhérent, à jour de ses cotisations, a été convoqué à l'Assemblée Générale Ordinaire, par mail, voie de presse et site Internet de l'AIST – La prévention active au moins 15 jours calendaires avant la date fixée. Le Conseil d'Administration du 29 avril 2019 a arrêté l'ordre du jour et les résolutions.

Les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

La feuille de présence est vérifiée. Les 94 membres présents et représentés représentent 268 voix. Les pouvoirs en blancs représentent 97 voix et les votes par correspondances représentent 27 voix. Soit un total de 392 voix sur un total de 15 419 adhérents soit 23 937 voix.

Il est rappelé qu'en application des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer quel que soit le nombre des adhérents présents.

L'Assemblée Générale Ordinaire, en ce jour, est présidée par le Président du Conseil d'Administration, en exercice, Monsieur André Couyras. Sur proposition du Président, sont désignés comme scrutateurs :

- 1^{er} scrutateur : Hervé Lhote – UNIFRAX FRANCE (adh n° 02998)
- 2^{ème} scrutateur : Séverine Guiot – L'EFFET STANDING (adh n° 63048)
- Secrétaire de séance : Yves Jamon – MULTI TRANSPORT AUVERGNE (adh n° 35280)

Le Président ouvre l'assemblée générale ordinaire.

Il remercie pour leur présence, les adhérents de l'Association, les membres du Conseil d'Administration et le Commissaire aux Comptes représenté par Monsieur Bruno Malet.

Le Président met aux voix les résolutions inscrites sur la convocation et figurant à l'ordre du jour. Il propose à l'Assemblée Générale Ordinaire un vote à mains levées, ce qu'elle accepte à l'unanimité.

Il déclare que les résolutions, d'après les dispositions statutaires, devant être communiquées aux membres de l'Association avant la tenue de l'Assemblée Générale, l'ont été dans les délais imposés. L'Assemblée lui en donne acte.

Rapport moral et rapport de synthèse médicale de l'année 2018

Le Président présente le rapport moral du Conseil d'Administration de l'exercice écoulé (annexe 1).

L'Assemblée Générale Ordinaire a été invitée à voter la résolution suivante :

- **Résolution 1**

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral

1 (13 voix) Contre

0 Abstention

379 voix Pour

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport moral 2018.

Arrêté des comptes au 31/12/2018

Monsieur Stéphane Raynaud, Responsable administratif et financier présente la situation financière de l'Association durant l'exercice écoulé. (annexe 2 : Bilan et compte de résultat).

Rapport Général et spécial du Commissaire aux comptes

Monsieur Bruno Malet représentant le Commissaire aux Comptes SAS Wolff présente son rapport général sur les comptes de l'exercice 2018 et son rapport spécial sur les conventions réglementées (annexes 3 et 4).

Approbation des comptes de l'exercice 2018

Les comptes soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire ont été établis et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le représentant du Commissaire aux Comptes, suite à ses rapports donne son approbation sur les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a été invitée à voter la résolution suivante :

- **Résolution 2**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport financier 2018 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018.

L'Assemblée Générale, après avoir :

- Entendu la lecture du rapport financier de l'année 2018,
- Entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes,
- Pris connaissance du contenu des comptes et du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018

Approuve lesdits comptes et le résultat qui en résulte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Affectation du résultat 2018

L'assemblée a décidé d'affecter les bénéfices de l'exercice 2018 aux réserves de l'Association.

L'Assemblée Générale Ordinaire a été invitée à voter la résolution suivante :

- **Résolution 3**

L'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2018 aux réserves de l'Association AIST-La prévention active.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Ordinaire a été invitée à voter la résolution suivante :

- **Résolution 4**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, prend acte de l'absence de convention réglementée en 2018.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les convocations réglementées, prend acte des informations qu'il contient et note l'absence de convention réglementée nouvelle en 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Ordinaire a été invitée à voter la résolution suivante :

- **Résolution 5**

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral, le rapport financier et les rapports du Commissaire aux Comptes donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fixation du montant des cotisations

Monsieur Stéphane Raynaud Responsable administratif et financier indique qu'il n'y aura pas d'augmentation des cotisations 2020 sur le cas général.

L'Assemblée Générale Ordinaire a été invitée à voter la résolution suivante :

- **Résolution 6**

L'Assemblée Générale fixe le montant des cotisations pour l'année 2020 proposées par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale après avoir entendu qu'il n'y aurait pas d'augmentation des cotisations sur le cas général, approuve le montant des cotisations pour l'année 2019.

1 (30 voix) Contre

0 Abstention

362 Pour

L'Assemblée Générale approuve la fixation du montant des cotisations.

Budget prévisionnel 2020

Monsieur Stéphane Raynaud, Responsable administratif et financier présente le budget prévisionnel 2020 proposé par le Conseil d'Administration du 29 avril 2019 (annexe 5).

L'Assemblée Générale Ordinaire a été invitée à voter la résolution suivante :

- **Résolution 7**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le budget prévisionnel de l'année 2020 tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance, les scrutateurs et le Secrétaire de séance.

Fait le 21 juin 2019.


André COUYRAS,
Président de l'AIST- La prévention active



2^{ème} Scrutateur
Séverine Guilot – L'EFFET STANDING (63048)



1^{er} Scrutateur
Hervé Lhote – UNIFRAX FRANCE



Secrétaire de séance
Yves Jamon – MULTI TRANSPORT AUVERGNE (35280)

